



E-MAIL : MARIANNE.MAIRIE@WANADOO.fr

Site de la Mairie : www.flavy-le-martel.fr

Procès-verbal de la réunion
du Conseil Municipal du Mardi 16 février 2021 à 19 heures 00

L'An deux mil vingt-et-un, le seize février à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle Polyvalente sous la présidence de M. JULIEN Patrick, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

Étaient présents : M. JULIEN – M. ABRAHAM – Mme DUBOIS – Mme GRAS – M. BAS – Mme OUDELET – M. TRICOTEAUX – M. BOLLENGIER – Mme LABOURO-RAUH - M. DECLERCK – Mme LEMARCHAND – M. ROBINET – M. VAN ISACKER – M. LOBBE – Mme GREHAN.

Étaient Absents : M. LEFEVRE – Mme VIOT – Mme HOUDARD – Mme PATTE

Étaient représentés : M. LEFEVRE donne pouvoir à M. JULIEN
Mme VIOT donne pouvoir à Mme DUBOIS
Mme HOUDARD donne pouvoir à Mme GRAS
Mme PATTE donne pouvoir à M. LOBBE

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame DUBOIS Christine a été élue secrétaire de séance pour la présente réunion du Conseil Municipal.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 novembre 2020

Le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

3. Subventions aux Associations Locales et à divers organismes – Année 2021

Le Conseil Municipal adopte par 17 voix pour, les propositions présentées par la commission municipale « Finances » réunie le 09 février dernier.

(M. BOLLENGIER et Mme OUDELET, Présidents de l'Association d'Animation Communale et de l'Association « A Nos Loulous » n'ont pas pris part au vote).

4. Prise en charge d'une indemnité de sinistre

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que suite à la détérioration de plusieurs plaques béton de la clôture du cimetière provoquée par la tempête de Mars 2019, une demande d'indemnisation a été effectuée auprès de l'assureur de la commune afin d'exercer un recours auprès de l'assureur du propriétaire riverain, en cause dans ce dossier.

Après étude du dossier, le GAN propose une indemnisation de 1 287,60 € correspondant au montant du devis des réparations.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le règlement immédiat d'un montant de 1 287,60 € versé par le GAN, et d'affecter cette recette à l'article 7788 « Produits exceptionnels divers ».

5. Adhésion de la commune de FLAVY-LE-MARTEL à la Société Publique Locale Xdémat

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la Société Publique Locale Xdémat qui a pour objet la fourniture de prestations liées à la dématérialisation, ainsi que d'acquérir une action au prix de 15,50 €.

Monsieur JULIEN Patrick est nommé, délégué de la Collectivité au sein de l'Assemblée Générale.

L'organe délibérant autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents administratifs, techniques permettant de concrétiser l'adhésion de la commune à cette société.

6. Remplacement d'un mât accidenté EP 268 rue André BRULE

Monsieur le Maire expose à l'assistance que le mât d'éclairage piétons (EP 268) situé face au 36 rue André BRULE a été endommagé.

Il présente le devis établi par l'USEDA pour le remplacement de cet équipement qui s'élève à 1 427,37 € H.T.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis proposé par l'USEDA.

7. Détermination des durées d'amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ayant fait l'objet d'un mandatement en 2020

Le Conseil Municipal adopte une délibération fixant la durée des amortissements des biens (Achat balayeuse – fontaine réfrigérée – décors lumineux – matériel informatique du secrétariat de Mairie – mobilier scolaire Ecole Joseph PARADIS) dont la commune a fait l'acquisition au cours de l'exercice 2020.

8. Déclassement de la voie communale n°18 (Carrefour du Maréchal LECERC) en vue de son intégration dans le domaine privé de la Commune

Dans la continuité du projet de construction d'un nouveau Centre de Secours, il est nécessaire de céder l'emprise de la VC N°18 (Carrefour du Maréchal LECLERC) soit une superficie d'environ 940M² au SDIS.

Le Conseil Municipal décide de procéder au déclassement de cette voie communale en vue de son intégration dans le domaine privé de la Commune pour permettre ultérieurement sa cession au Département.

9. Acquisition de la parcelle cadastrée ZD N°87 pour la construction d'un nouveau Centre de Secours par le SDIS. Détermination des conditions définitives de la transaction

Le Conseil Municipal adopte une délibération acceptant la proposition adressée par Maître DELORME, représentant de Monsieur et Madame CAPPELLE, d'un montant de 45 000 € prix net vendeur incluant l'indemnisation du fermier pour l'achat de la parcelle cadastrée ZD 87 d'une contenance de 34 ares et 99 ca pour la construction d'un nouveau Centre de Secours.

10. Demande de subvention au titre du Fonds de Concours auprès de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois – Année 2021

Le Conseil Municipal décide la présentation de deux dossiers de demande de subvention énoncés ci-dessous au titre du Fonds de Concours pour l'année 2021 :

- **Dossier n° 1** : Acquisition d'un chariot élévateur
- **Dossier n° 2** : Création d'une aire de jeux pour enfants Place de la Salle Polyvalente

11. Prise en charge d'une indemnité de sinistre du 21/07/2020

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que suite à la détérioration par un véhicule d'un mât d'éclairage public situé au niveau du n° 8 rue André BRULE, une demande d'indemnisation a été effectuée auprès de l'assurance de la Commune.

La SMACL propose une indemnisation de 828,39 € correspondant à un règlement immédiat de 653,67 € et un règlement différé après travaux sur justificatifs de 174,72 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter cette proposition d'indemnisation.

Questions d'initiatives

- **M. VAN ISACKER Éric** : - renouvelle son inquiétude face aux dégâts économiques engendrés par la crise sanitaire et s'enquiert particulièrement de la situation des restaurateurs de la commune. Il souhaite connaître les actions que l'équipe municipale envisage de réaliser pour les soutenir.

- Monsieur le Maire fait savoir qu'il a rencontré les personnes du secteur d'activité concerné, qui ont réussi à « pallier la situation » en développant de nouveaux services (Clik and Collect). De plus, il rappelle que différentes actions ont été menées en faveur des commerçants durant l'année écoulée, à savoir la création de bons pour diverses manifestations communales (Concours des Maisons Illuminées). Tous ces bons ont été établis pour être utilisés spécifiquement chez les commerçants de la Commune.

- **M. LOBBE Joël** : - s'insurge contre les coupures de courant répétées subies par plusieurs administrés demeurant dans le haut du détroit bleu et du petit détroit.

- Monsieur le Maire expose que ce problème a été débattu lors d'une réunion organisée par le gestionnaire du réseau, ENEDIS, avec les communes concernées par ces dysfonctionnements de l'alimentation électrique.

Malheureusement ENEDIS n'envisage pas à court terme des travaux d'envergure sur les lignes à haute tension concernées en raison du coût important de l'opération.

Monsieur LOBBE s'interroge sur la fermeture de la Poste durant la période du 01/02/2021 au 03/02/2021 ?

- Monsieur le Maire répond que la direction de la Poste rencontre des difficultés pour remplacer les agents placés en congés maladie ordinaire, ce qui est le cas en cette période de crise sanitaire.

Monsieur LOBBE donne lecture des questions soulevées par Madame PATTE, absente, qui signale un amas de bouteilles dans le fossé du détroit bleu et indique que la console d'éclairage située au niveau du n° 9 rue Churchill est de faible intensité.

- Monsieur le Maire répond qu'il sollicitera l'intervention de la société d'électricité générale Coquelet / Ambellouis pour solutionner cette affaire.

- **M. ROBINET Jean-Marie** : - réclame la création d'un passage piéton par les services techniques de la collectivité au niveau du N° 3 rue Georges BRASSENS.

- Les travaux seront entrepris après la saison hivernale.

Pour clôturer la séance, Monsieur le Maire informe l'assistance que dorénavant des procès-verbaux pourront être dressés suite à la pose de panneaux de signalisation sur la voie communale N° 34 – Rue Georges BRASSENS et la gare routière du collège Jacques PREVERT.

Pour extrait conforme
Flavy-Le-Martel, le 26 février 2021

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Christine DUBOIS

Patrick JULIEN